

À propos de la monosémie en terminologie

Henri Béjoint

Volume 34, numéro 3, septembre 1989

1. Actes du Colloque Les terminologies spécialisées : Approches quantitative et logico-sémantique et 2. Actes du Colloque Terminologie et Industries de la langue

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002020ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002020ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Béjoint, H. (1989). À propos de la monosémie en terminologie. *Meta*, 34(3), 405–411. <https://doi.org/10.7202/002020ar>

À PROPOS DE LA MONOSÉMIE EN TERMINOLOGIE

HENRI BÉJOINT

CRTT

Université Lumière-Lyon 2, Lyon, France

I. INTRODUCTION

La terminologie est avant tout un ensemble de pratiques, et les terminologues se passent apparemment assez bien de considérations théoriques¹. Ce n'est pas, on le sait, que celles-ci fassent défaut, mais il ne semble pas qu'elles soient totalement aptes à résoudre tous les problèmes des praticiens. Or si l'on considère les progrès immenses accomplis au cours des trente dernières années par la lexicographie, il semble bien que ceux-ci soient dus en grande partie au fait que des théoriciens se sont penchés sur la discipline. Il est donc nécessaire de continuer la réflexion théorique sur la terminologie, de lui construire éventuellement une théorie particulière, en adaptant plus ou moins ce qui a été conçu pour d'autres disciplines, surtout bien sûr (mais pas uniquement) la lexicologie. C'est dans cette optique que je vous propose les quelques réflexions suivantes, à la fois conséquences d'un travail antérieur sur le lexique (Béjoint, à paraître), et amorce d'une recherche plus proprement terminologique.

II. L'INTÉRÊT D'UNE ÉTUDE DE LA MONOSÉMIE

A. EN LINGUISTIQUE

La notion de monosémie est souvent évoquée en sémantique, sous divers noms, et parfois même sans être nommée. Mais elle est rarement définie, ou alors de manière très brève.

La monosémie est toujours évoquée par opposition à la polysémie : l'une n'existe pas sans l'autre, qu'on les présente comme deux catégories mutuellement exclusives ou comme deux points opposés, deux extrêmes, sur un continuum. Dans l'un et l'autre cas, d'ailleurs, on pourrait définir une catégorie par l'autre, en quelque sorte par défaut : tout ce qui n'est pas polysémique est monosémique, et vice versa.

Or, la polysémie est un concept fondamental en linguistique : on a même pu dire que c'était «l'objet même de la sémantique» (Rey-Debove 1971 :256). Si les deux sont inséparables et si l'une est fondamentale, l'autre, en toute logique, ne l'est pas moins. D'où l'intérêt de se pencher sur le concept de *monosémie*.

Le couple monosémie/polysémie pose en particulier le problème du fonctionnement du lexique : la communication fonctionne-t-elle plus ou moins bien selon que le locuteur, ou le texte, ou la langue, utilise plus ou moins de formes monosémiques ou polysémiques ? Il est évident qu'aucune réponse satisfaisante ne peut être donnée en l'absence de définitions acceptables des deux concepts. Mais on peut, je crois, déceler une évolution de la pensée des linguistes sur ce point : aux linguistes du début du siècle (entre autres, mais pas uniquement, les dialectologues avec Gilliéron), pour qui la polysémie était une «imperfection» du lexique, ont succédé d'autres linguistes pour qui la polysémie est fondamentale et indispensable : je pense en particulier à certaines publications de Claude Hagège (1985 : 126) et au travail de Jacqueline Picoche sur les idées de

Guillaume (Picoche 1986). La question ne sera pas résolue ici; observons simplement que les polysèmes patents sont nombreux dans le lexique de toutes les langues et ne semblent aucunement gêner la communication, les cas d'ambiguïté pratique (par opposition à «potentielle») étant rares. Mais il est vrai que de là à dire qu'ils la favorisent, il y a un pas difficile à franchir.

B. EN TERMINOLOGIE

La monosémie semble avoir beaucoup préoccupé un certain nombre de terminologues (beaucoup plus que les lexicologues) surtout européens, et en particulier français. Je pense particulièrement, mais pas uniquement, aux affirmations répétées de Louis Guilbert selon lesquelles le terme serait monosémique et s'opposerait en cela au mot.

Il faut bien reconnaître que les discussions sur ce point ne sont pas toujours d'une clarté exemplaire: on ne dit pas, ou peu, ou mal, ce qu'il faut entendre par *monosémie*. On ne dit pas non plus si la prétendue monosémie du terme est une caractéristique nécessaire et suffisante, si tous les termes sont monosémiques et si tous les signes linguistiques monosémiques sont des termes.

En tous cas, pour ces terminologues, si la polysémie existe dans une terminologie, elle est vue comme une imperfection qui empêche le bon fonctionnement de la communication — ce qui est aussi difficile à prouver qu'à réfuter — et qu'il faut donc éliminer aussi tôt que possible.

III. LES DÉFINITIONS DE *MONOSÉMIE*

On trouve tout de même quelques définitions de *monosémie* chez certains auteurs. Celle de Jacqueline Picoche (1977: 70), par exemple: «La monosémie peut être définie comme un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié.». On notera au passage le commentaire d'une prudence exemplaire qu'elle ajoute à cette définition: elle dit que la monosémie est loin d'être générale, mais n'est pas non plus exceptionnelle; commentaire certes sybillin, mais la plupart des autres auteurs se gardent bien de toute évaluation de l'importance quantitative de la monosémie.

À part cela, on remarquera que la définition proposée par Mme Picoche pourrait correspondre également aux cas où un mot n'a pas de synonymes — ce qui n'est évidemment pas la même chose que la monosémie.

Autre définition, plus satisfaisante, celle de Pierre Lerat (1983: 21): on parle de monosémie lorsqu'«un signifié unique s'attache à la forme concernée».

Cette définition, quoique très brève, suscite plusieurs remarques:

Elle permet d'abord d'écarter l'idée, induite par la morphologie du mot *monosémie*, qu'un mot monosémique serait un mot à un seul sème, ce qui n'est évidemment pas possible si on accepte la conception désormais traditionnelle du sème. Catherine Kerbrat-Orecchioni (1977: 251) proposait de dire *polysémémie* au lieu de *polysémie*; on pourrait, de même, parler de *monosémémie*, mais après tout, acceptons l'arbitraire du signe. Il est en l'occurrence de peu de conséquence.

Elle permet également de se poser la question de ce qui est «unique» en monosémie — et ceci pose des problèmes autrement redoutables. Chez certains auteurs (Guilbert, encore, en particulier), la monosémie semble se confondre avec la «monoréférentialité». Or si l'on voit dans le référent l'«objet unique» de certains définisseurs (voir le dictionnaire de Crystal 1985), il ne me semble pas qu'on puisse confondre monosémie et monoréférentialité: le référent est en discours, alors que la monosémie, comme la polysémie, est en langue. Un ensemble des signes linguistiques monoréférentiels dans le sens de référent-objet unique n'est qu'un type particulier de nomenclature, qui se rapproche plus

ou moins de la nomenclature des *noms propres* (rivières de France, modèles de chez Christian Dior, etc.). Une «terminologie» de l'objet unique ne serait donc pas un langage, puisque chaque terme, en quelque sorte, ne servirait qu'une fois.

Si on prend «référent» dans le sens de «classe d'objets», comme le font d'autres définisseurs, on peut effectivement accepter l'idée que «monosémie» et «monoréférentialité» sont une seule et même chose. Le terme est alors, comme on le dit souvent, un «nom de classe», le nom d'une classe d'objets. Le problème est désormais déplacé vers l'une des questions fondamentales de la sémantique, celle de la constitution des classes d'objets, référents ou concepts. Nous en reparlerons.

Enfin, dernière remarque à propos de la définition de la monosémie proposée par Pierre Lerat : la monosémie ainsi définie n'a de sens que dans le cadre d'une approche sémasiologique des problèmes sémantiques. En effet, si on la représente par la formule

UNE FORME → UN SENS

il faut bien voir que la flèche n'est pas bi-directionnelle : ce n'est pas un signe = , et la formule n'est pas réversible. UN SENS → UNE FORME, ce serait, nous l'avons vu, autre chose (l'absence de synonymes).

Pour poursuivre l'exploration de la notion de monosémie et de son importance en terminologie, il faudra donc résoudre les questions suivantes :

- 1° Que signifie la distinction sémasiologie / onomasiologie en terminologie ? et
- 2° Que devient dans chaque cas la question de la monosémie du terme ?

IV. LES TERMINOLOGIES ONOMASIOLOGIQUE ET SÉMASIOLOGIQUE

L'onomasiologie n'est pas une science, contrairement à ce qu'indique, trompeuse une fois de plus, la morphologie du mot ; c'est une démarche dont on dit, par une formule assez vague, qu'elle va du sens à la forme. Ce qui est un peu bizarre, c'est que, si en sémasiologie il est clair qu'on va du signifiant au signifié d'un signe, il paraît tout aussi clair qu'en onomasiologie on ne «travaille pas sur le signe» : on ne part pas du signifié pour aller vers le signifiant ; on part de la notion pour aller vers le signe. On ne peut pas penser le signifié d'un signe dans l'abstrait, en l'absence de ce signe. Il semblerait par contre qu'on puisse penser une notion sans le signe correspondant : c'est clair dans certains domaines de la connaissance : physique, mathématiques, astronomie, etc., et c'est sans doute également possible dans d'autres.

A. LA TERMINOLOGIE DE LA DÉNOMINATION

Il y a une terminologie que l'on peut dire sans hésitation onomasiologique : c'est celle qui correspond à l'opération de dénomination des notions. Elle est pratiquée, à chaque instant, par tous les inventeurs et tous les chercheurs — tout au moins par ceux qui trouvent quelque chose — qui ont besoin d'étiquettes les plus commodes possibles pour leurs découvertes. Cette terminologie-là est donc le plus souvent pratiquée par des gens qui ne se reconnaîtraient pas comme des terminologues, même si c'est bien de la terminologie qu'ils font. Pour défendre la profession, on dira qu'ils se trompent souvent, c'est-à-dire qu'ils choisissent des formes qui ne sont pas les meilleures : voir par exemple les incohérences relatives dans le domaine de la médecine.

Cette terminologie onomasiologique est ancrée dans la référence. Elle met en jeu une «sémantique» extensionnelle dans laquelle chaque notion reçoit un nom et un seul. Par là, elle se rapproche, comme on l'a souvent fait remarquer, des langues artificielles au moment de leur création (ou même beaucoup plus tard, pour celles qui n'ont pas eu de succès). Toutes deux (terminologie de la dénomination et langue artificielle) tentent de se

conformer au principe humboldtien (bi-univoque, lui) cher aux dialectologues selon lequel une seule forme doit correspondre à un seul sens et vice-versa.

Dans cette terminologie onomasiologique, on ne peut pas parler *stricto sensu* de monosémie, puisque le sens, qui est le donné (le thème ?), est forcément unique. C'est le choix (et l'«unicité») de la forme qui fait problème. D'où l'usage, occasionnel dans la littérature, du mot «univoque». L'univocité peut être vue comme la monosémie à l'envers, soit

UN SENS → UNE FORME

ou plutôt, puisqu'on a vu que cette formule pouvait être ambiguë (elle correspond aussi à l'absence de synonymes):

UN SENS → UNE SEULE FORME

Le choix d'une forme pour une notion nouvelle est dicté avant tout par le souci de l'efficacité de la communication, en lexique comme en terminologie. Mais ce souci se manifeste, on le sait, de deux façons contradictoires :

♦ on peut choisir pour chaque nouvelle notion une forme qui n'est pas encore utilisée.

♦ on peut choisir au contraire d'utiliser les liens qui existent dans l'esprit des locuteurs (tout au moins certains d'entre eux, les découpages ne correspondant pas forcément aux découpages «normaux» des communautés linguistiques ; la terminologie souffre d'un manque d'études sur les compétences morphologiques des locuteurs de diverses communautés) entre les contenus et les formes : ceci se manifeste en particulier (quoique pas uniquement) par la création terminologique «de type polysémique» (par métonymie surtout). Ce type est de loin le plus fécond, avec des variations sensibles selon les disciplines. Riggs (1984) distingue les disciplines «delphiques» (qui utilisent des formes existantes en leur donnant un nouveau sens), et les disciplines «cryptiques» (qui créent des formes nouvelles).

Il y a donc bien une terminologie onomasiologique de la dénomination, dans laquelle se manifeste un souci de clarté des formes choisies : chaque notion se voit attribuer un «nom» spécifique, dont on voudrait qu'il soit à la fois différent de tous les autres pour éviter tout risque d'ambiguïté et semblable à certains autres pour bénéficier de leur apport sémantique. C'est sans doute l'effort pour concilier les deux qui fait dire à certains (voir en particulier Sager *et al.* 1980:230) que les termes créés par ressort polysémique doivent pourtant être considérés comme des homonymes (ce qui est d'autant plus facile si les termes sont utilisés dans des domaines différents de la connaissance).

La notion de «monosémie» n'a pas de place dans cette terminologie onomasiologique. Quant à la notion d'*univocité*, elle doit se comprendre dans le sens de :

UN SENS → UNE SEULE FORME NON DÉJÀ UTILISÉE

voire, si on considère les cas — certes rares — où une même forme renvoie à plusieurs notions, dans le sens bien vague de :

UN SENS → UNE SEULE FORME NON DÉJÀ UTILISÉE POUR UN SENS SI PROCHE QU'IL METTRAIT EN DANGER L'EFFICACITÉ DE LA COMMUNICATION

B. LA TERMINOLOGIE DE L'INVENTAIRE

On dit souvent que l'activité principale du terminologue, à savoir l'inventaire terminologique d'un domaine (par l'intermédiaire, par exemple, de la constitution de taxinomies, d'arbres de domaines, etc.), activité beaucoup plus fréquente que la dénomination, et pratiquée, elle, par de «vrais» terminologues, est, ou devrait être elle aussi onomasiologique. Or, l'observation des pratiques montre bien que ce n'est pas aussi simple — ce qui n'est pas surprenant quand on songe à la difficulté d'appréhender, identifier, inventorier, hiérarchiser les notions sans l'aide des signes qui les désignent. L'essentiel de l'activité du terminologue (en termes de temps consacré) est sans doute plutôt sémasiologique qu'onomasiologique, même lorsqu'il travaille sur plusieurs langues.

Il s'agit certes d'une sémasiologie un peu particulière, et ce pour deux raisons : tout d'abord parce que l'éventail des sens possibles de chaque forme, aboutissement normal du travail sémasiologique, est la plupart du temps restreint par la circonscription du domaine exploré ; ensuite parce que si les formes sont bien toujours extraites du discours, leurs sens ne sont pas directement extraits de leurs comportements discursifs, contrairement à ce qui se passe en lexicographie du lexique général.

Au début, et tant que dure son existence «terminologique», c'est-à-dire tant qu'il tire son sens d'une autorité qui n'est pas le discours, le terme se caractérise par la netteté de ses contours sémantiques, qui s'oppose au flou de certains au moins des concepts correspondant aux mots du langage ordinaire (voir les travaux de Rosch, etc.). On peut s'en rendre compte par le test tout simple suivant : si le contexte

Un X typique est/a...

fonctionne (c'est-à-dire *est acceptable*), c'est que X est un mot de la langue. Pour un terme, il ne fonctionnera pas, puisqu'il n'y a pas de prototype de la notion.

Une telle conception du terme signifie qu'il n'y a pas de solution de continuité entre le terme et le mot (ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas les distinguer), et que tout terme, à partir du moment où il s'insère dans des discours autres que les discours «fondateurs» qui le définissent, est susceptible de se «déterminologiser».

C. MONOSÉMIE ET TERMINOGRAPHIE

La rédaction de recueils terminologiques à partir d'un corpus, ou terminographie, n'est donc pas tout à fait une lexicographie spécialisée. Elle s'en rapproche pourtant plus ou moins selon les cas, c'est-à-dire selon les caractéristiques particulières de chaque domaine de la connaissance et de chaque terme en particulier.

L'activité du compilateur d'un recueil de termes basé sur un corpus consiste, à partir d'une occurrence d'une forme en discours (l'«unité lexicale» au sens de Lyons), à rechercher d'autres occurrences de la même forme (c'est-à-dire d'une des formes possibles du lemme) pour les comparer et en tirer un article de dictionnaire. Chaque occurrence a un sens et un seul en discours, plus ou moins proche de la définition communément acceptée. Le travail consiste donc à regrouper les occurrences par affinités sémantiques pour constituer des ensembles qui seront traités comme des unités (les «lexèmes» de Lyons). En terminologie, intuitivement, on peut prévoir qu'on aura de plus nombreux cas où toutes les occurrences d'une même forme correspondront à un même lexème (donc des cas de *monosémie*) qu'en lexique général. La difficulté est de les mettre en évidence.

On connaît les aspects purement formels de la lemmatisation ; on parle moins de ses aspects sémantiques, et du dénuement devant lequel se trouve placé le terminographe (de même d'ailleurs que le lexicographe) pour cette opération, dans la mesure où la définition, même si elle est imposée de l'extérieur, n'est pas forcément d'un grand secours.

La technique spontanée, intuitive, de tout terminographe comme de tout lexicographe, consiste à attribuer un synonyme contextuel (sous forme d'élément lexical ou de paraphrase de type définitionnel) à chacune des occurrences d'une même forme, puis à regrouper les occurrences qui correspondent à la même paraphrase — ce qui revient à accepter l'hypothèse mel'chukienne selon laquelle le sens est l'invariant des transformations synonymiques.

Or, cette opération de substitution peut marcher jusqu'à un certain point, mais il ne faut pas oublier que la paraphrase, à supposer qu'elle soit toujours possible en terminologie (ce que je crois), est soumise à la même approximation sémantique que l'unité lexicale elle-même. Autrement dit, on peut attribuer des paraphrases identiques à des occurrences de deux lexèmes différents, par exemple si on utilise des synonymes qui sont eux-mêmes ambigus (Cruse 1986), ou inversement attribuer des paraphrases différentes à des occurrences qui ressortent en réalité d'un même lexème. Un exemple : si on compare «graisser la voiture» et «laver la voiture», on voit que les synonymes contextuels de «voiture pourront être différents (en gros, «le moteur» et «la carrosserie») alors qu'il s'agit en réalité en toute vraisemblance d'un même «sens» de «voiture». D'autres opérations (en particulier des tests d'acceptabilité, le test du zeugme, etc.) permettraient d'affiner les résultats (Béjoint, à paraître).

Une voie à ma connaissance inexplorée en terminologie est l'utilisation à la fois quantitative et qualitative des environnements linguistiques de chaque occurrence (les collocations). L'idée — exprimée par d'autres pour le lexique général — est que la complexité sémantique d'un lexème se manifeste par la quantité et la «variété» des collocations dans lesquelles il entre dans un corpus : plus un lexème est riche sémantiquement, plus ses collocations seront nombreuses et «variées». Un lexème polysémique aura donc plus de collocations différentes, et diverses, qu'un lexème monosémique.

Le volet purement quantitatif d'une telle hypothèse peut être vérifié assez facilement. Il suppose simplement qu'on utilise un certain nombre de textes différents, pour neutraliser les effets pervers du sujet de chaque texte et des habitudes stylistiques de l'auteur. Le volet qualitatif pose des problèmes méthodologiques autrement redoutables.

Une petite exploration d'un texte sur le SIDA donne les résultats suivants : sur 63 occurrences du terme SIDA, 23 collocations différentes, toutes parfaitement prévisibles, c'est-à-dire communes, sans doute, à tous les co-hyponymes de SIDA dans sa taxinomie (de même qu'à leur hyperonyme commun, «maladie»), et 28 fois la collocation «le virus du SIDA». Les 23 collocations semblent épuiser, ou peu s'en faut, les collocations possibles. Bien sûr, ceci ne porte que sur un seul texte. D'autres documents, contenant le mot SIDA dans des environnements linguistiques différents («le pavillon des SIDA», «des lits pour les SIDA», «recevoir/examiner/soigner un SIDA», etc.) amèneraient sans doute à constater l'existence de deux comportements collocationnels différents de la même forme, et à poser l'«existence» de deux sens différents d'un lexème polysémique, effet en l'occurrence prévisible de la métonymie.

Une telle étude devrait également prendre en compte la multiplicité des types de discours terminologiques. Les discours terminologiques sont plus ou moins «figés», c'est-à-dire que leur fonctionnement est plus ou moins soumis à des variations stylistiques en fonction des circonstances d'émission et de la volonté de l'auteur. À une extrémité, on trouve par exemple, disons, les factures qui sont des listes de pièces vendues, chacune étant désignée par son étiquette. Ceci n'offre pratiquement aucun intérêt pour l'étude des collocations. À l'autre, on trouve les articles de vulgarisation scientifique, les manuels d'introduction à une discipline, etc. Entre les deux, on trouve des discours semi-figés comme les bulletins météorologiques ou les procès-verbaux d'expériences. Selon le type de discours, la richesse collocationnelle sera évidemment très différente.

VI. CONCLUSIONS

La monosémie du terme ne trouve sa place que dans une approche sémasiologique. En terminologie onomasiologique, on parlera d'«univocité» pour évoquer le fait que le nom attribué à une notion est toujours unique «par définition», même lorsqu'il se trouve être une forme déjà utilisée pour une autre notion.

Une approche sémasiologique des textes dits de spécialité tend à supprimer les différences entre termes et mots. On peut alors parler de «monosémie» du terme, et dire qu'elle pose les mêmes problèmes qu'en lexicographie, à savoir ceux de la constitution de «classes» d'occurrences. Dans la mesure où on peut la mettre en évidence par l'étude des synonymies contextuelles ou des comportements collocationnels, ou par d'autres tests, elle se révélera sans doute plus caractéristique des termes que des mots du lexique général, à la fois en termes de fréquence et en termes d'«intensité» sur l'échelle qui mène de la monosémie à la polysémie.

Notes

1. Je remercie tous ceux qui m'ont aidé à rédiger cet article, et tout particulièrement Philippe Thoiron et Pierre Lerat. Les erreurs et autres errements, cela va sans dire, restent entièrement à ma charge.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉJOINT, Henri (à paraître) : «Scientific and Technical Words in General Dictionaries», *International Journal of Lexicography*, 1 / 1.
- CRUSE, D.A. (1986) : *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CRYSTAL, David (1985) : *A Dictionary of Linguistics and Phonetics*, Oxford, Basil Blackwell.
- HAGEGE, Claude (1985) : *L'Homme de paroles*, Paris, Fayard.
- KERBRAT-ORECCHIONI, Catherine (1977) : *la Connotation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- LERAT, Pierre (1983) : *Sémantique descriptive*, Paris, Hachette.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1977) : *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan.
- PICOCHÉ, Jacqueline (1986) : *Structures sémantiques du lexique français*, Paris, Nathan.
- REY-DEBOVE, Josette (1971) : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye, Mouton.
- RIGGS, Fred (1984) : «The Interdisciplinary Tower of Babel», manuscrit.
- SAGER, J.C., DUNWORTH, D. et P.F. MACDONALD (1980) : *English Special Languages*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter.